

Chapitre 12 TARIFS D'HONORAIRES DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Article 12.1 PERMIS BÂTIMENT PRINCIPAL

12.1.1 Nouvelles constructions et agrandissements

Usages résidentiel :	1er logement	40.00 \$
	Logement additionnel	15.00\$/logement
	Agrandissement	25.00 \$
	Maison mobile	40.00 \$

12.1.2 Usage commercial, publique et industriel

a)	0.00\$ à 10 000\$	40.00 \$
b)	chaque tranche de 50 000 au delà de 10 000\$	50.00 \$

12.1.3 Usage agricole

Tout bâtiment	25.00 \$
---------------	----------

12.1.4 Usage mixte

Pour une construction d'usage mixte, le coût du permis de construction est calculé en appliquant les normes de calcul particulières à chaque partie de la construction suivant l'usage projeté de chaque partie.

12.1.5 Lotissement

Opération cadastrale	10.00\$ par lot créé
----------------------	----------------------

Article 12.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION

12.2.1 Bâtiment accessoire (construction)

a)	moins de 14m ²	0 \$
b)	plus de 14 m ²	20.00 \$

12.2.2 Modifications, transformation, réparation tout bâtiment

a)	Moins de 2000\$	0 \$
b)	De 2000 @ 10 000\$	10.00 \$
c)	Plus de 10 000\$	25.00 \$

12.2.3 Démolition tout bâtiment 10.00 \$

12.2.4 Déplacement 25.00 \$

12.2.6 Piscine 15.00 \$

12.2.7 Enseigne 10.00 \$

12.2.8 Réalisation de tout ouvrage en bordure d'un cours d'eau 25.00 \$

12.2.9 Construction ou modification d'une installation septique 40.00 \$

12.2.9.1 Construction ou modification d'un puits 40.00 \$

12.2.10 Certificat d'autorisation pour immatriculation 10.00\$/lot créé

12.2.11 Certificat d'occupation pour un nouvel usage industriel
0.02\$/mètre carré de la superficie du terrain inscrite au rôle d'évaluation en vigueur ou de la superficie autorisée inscrite sur un certificat délivré par l'autorité compétente 0 \$

12.2.12 Certificat d'autorisation "Travaux dans les boisés" 25.00 \$

Article 12.3 RENOUVELLEMENT

12.3.1 Renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation demi-tarif

Article 12.4 TARIFS NON REMBOURSABLES

La tarification établie par le présent chapitre n'est pas remboursable